

SOMMAIRE

Vœux du Maire

Social Page 1

- Repas des anciens

Culturel Page 1

- Galette

Travaux Page 1

- Enfouissement réseaux

Environnement Page 3

- Internet [h@ut](#) débit
- Cambriolage



Scolaire Page 4

- Spectacle de fin d'année
- Stationnement

REPAS DES ANCIENS

Le 10 janvier 2006, les personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à REAU ont été invitées à déjeuner à l'Auberge le Réau, par la municipalité pour fêter la nouvelle année.



CULTUREL

Le Comité des Fêtes a organisé Dimanche 22 janvier 2006 à 15 heures, à la salle des fêtes, un spectacle intitulé « les clés mystérieuses ». Les enfants présents ont été invités à « tirer les rois » autour de la galette. Nous regrettons la faible fréquentation des enfants et des parents à cette manifestation.



ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Les travaux d'enfouissement concernant l'éclairage public, la basse tension et France Télécom ont débuté mi-novembre rue Frédéric Sarazin, rue de la Carrière et rue d'Ourdy pour une durée de deux mois.



SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Page 4



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez en premier, vous présenter en mairie, muni de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile ainsi que du carnet de santé de votre enfant. Il vous sera remis une fiche de pré-inscription. Avec celle-ci, vous pourrez vous présenter à l'école auprès de la Directrice, pour compléter votre dossier.

Inscriptions des enfants nés en 2003 jusqu'au 31 mars 2006.



Vœux du Maire



Chers concitoyens,

Au seuil de cette nouvelle année 2006, et au nom du Conseil Municipal, je forme le vœu que cette nouvelle année soit plus sereine et qu'elle vous apporte la joie, la réussite dans vos projets personnels et professionnels et la santé, pour vous, pour vos proches et pour tous ceux qui vous sont chers.

En 2006, tout comme les années précédentes, et sans doute comme pour les années à venir, nous aurons la tâche de développer notre village, de le doter des équipements nécessaires à la qualité de vie et de service que nous sommes tous en droit d'attendre, au sein de la ville nouvelle de Sénart, mais tout en conservant à REAU, son identité villageoise.

Certains me demande souvent ce qui caractérise cette identité, il s'agit simplement de l'organisation que l'on appelle aujourd'hui « urbaine », mais qui à REAU demeure encore rurale, l'implantation des constructions le long d'une « rue-village », la qualité architecturale des constructions, la hauteur des bâtiments, le centre bourg avec son église, sa mairie, bientôt son école, dont le projet est en cours d'étude, et, nous l'espérons et nous travaillons pour cela, quelques commerces de proximité.

C'est tout cela qu'il nous faut à la fois préserver et développer, pour atteindre 2500 habitants, sans perdre cette qualité de vie, sans pour autant devenir un « village d'indiens » refermé sur lui-même et sur l'environnement existant.

Notre appartenance à Sénart, nous apporte l'accès à des équipements, culturels, sportifs, commerciaux majeurs, pour autant cette situation administrative, ne nous rend pas complètement maître de notre destin.

Si quelques esprits critiques, peuvent nous reprocher de ne pas aller assez vite, c'est que nos moyens financiers sont limités et que nous devons chaque jour défendre REAU, de tous les projets que certains auraient tendance à vouloir nous imposer selon des démarches technocratiques dans lesquelles REAU et ses habitants auraient beaucoup à perdre.

Le pouvoir de la Municipalité est limité mais vous pouvez compter sur l'engagement de toute l'équipe municipale et des services de la ville, sur notre pugnacité à défendre notre cadre de vie et à faire en sorte que certains projets qui relèvent de l'intérêt de l'ETAT ne nous soient pas imposés sans des mesures d'accompagnement qui feront qu'à REAU, nous ne devenions pas un quartier de la ville nouvelle, mais bel et bien un village d'Ile de France où il fait bon vivre.

Encore une fois je vous renouvelle, à titre personnel et au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour 2006.

Daniel CHENOZ



INTERNET H@UT DEBIT

Bref historique :

Réau est desservi par quatre répartiteurs appelé REAU, LIEUSAIN, VILLAROCHE et PLESSIS.

- En mars 2004 : France Télécom a demandé à la commune de recenser les administrés qui seraient intéressés par l'ADSL. A l'époque seulement 72 particuliers et 38 entreprises étaient demandeurs. Alors que France Télécom exigeait 100 signataires en dehors des entreprises.
- En mai 2005 : France Télécom équipe le répartiteur de Réau en ADSL à 8 méga. Mais ce répartiteur concerne seulement 40 % de nos administrés. Le répartiteur de Lieusaint ayant des lignes trop éloignées de celui-ci, ne peut permettre le fonctionnement de l'ADSL. Pour France Télécom, l'extension de l'ADSL à l'ensemble de la commune nécessiterait de profondes modifications sur leur réseau, alors que cette technologie est basée sur l'utilisation du réseau existant.
- En juillet 2005, le Conseil Général s'engage à achever la couverture de l'ADSL sur notre commune de 70 à 100 % d'ici la fin d'année 2005. La commission d'appel d'offre vient d'attribuer les marchés de conception et de réalisation à une société qui va déployer un réseau courant porteur en ligne ou WiFi sur notre commune.
- En octobre 2005, suite à une réunion avec le Conseil Général, une étude est réalisée pour installer le WiFi sur la commune. Or il faut un point haut et cela n'est pas possible, comme nous vous l'avions expliqué dans l'info réau du mois de novembre 2005.
- En décembre 2005, nous recevons un courrier du Conseil Général, nous informant que la commission d'appel d'offre a déclaré celui-ci infructueux du fait d'offres incomplètes ou financièrement excessives. Une procédure de marché a donc été relancée, ce qui va retarder d'au moins trois mois la mise en service du réseau. Le Conseil Général nous informe que cet aléa est indépendant de leur volonté et nous remercie de notre compréhension.

QUELQUES CONSEILS PERMETTANT D'EVITER UN CAMBRIOLAGE

- Fermer tous les accès (portes, portails, fenêtres) même pour une courte absence.
- Ne laisser pas vos clés dans une cachette proche de votre maison (paillason, pots de fleurs...)
- N'indiquez pas votre adresse sur votre trousseau de clés
- Ne conservez pas de valeur à votre domicile
- Répertoirez et photographiez les objets de valeurs. Relevez les numéros de séries des appareils et, si possible, conservez les factures hors du domicile
- Ne laisser rien dans le jardin qui puisse être utilisé pour pénétrer par effraction dans le domicile (échelle par exemple)
- Dans la mesure du possible, taillez les haies de clôture pour que la maison soit visible des voisins.

Lors d'une absence prolongée,

- Avant de partir, veillez à l'état de propreté de votre habitation notamment des surfaces vitrées (le relevé d'empreintes sera facilité en cas de cambriolage)
- Informer vos voisins de la durée d'absence et donnez-leur vos coordonnées téléphoniques pour vous joindre en cas de problème
- Demander à un ami de passer un moment chez vous, de temps en temps, afin que la maison ait l'air habitée : ouverture des volets, retrait du courrier de la boîte aux lettres...
- Souscrivez auprès de votre opérateur téléphonique un transfert d'appel (ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absences)
- Signaler votre absence au commissariat de Savigny le Temple, cela permettra de renforcer la surveillance autour de votre habitation et de vous aviser si nécessaire

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Les élèves de l'école de Réau, ont présenté un spectacle dont le thème était : histoire de la musique à travers les âges.



Cette représentation s'est déroulée le samedi 10 décembre 2005 à la salle des fêtes.

Les décors ont été entièrement réalisés par les élèves.



Les parents ont pu assister à un magnifique spectacle musical, avec des danses rythmées et chorégraphiées où les enfants s'en sont donnés à cœur joie. Félicitations aux enfants et au corps enseignant.

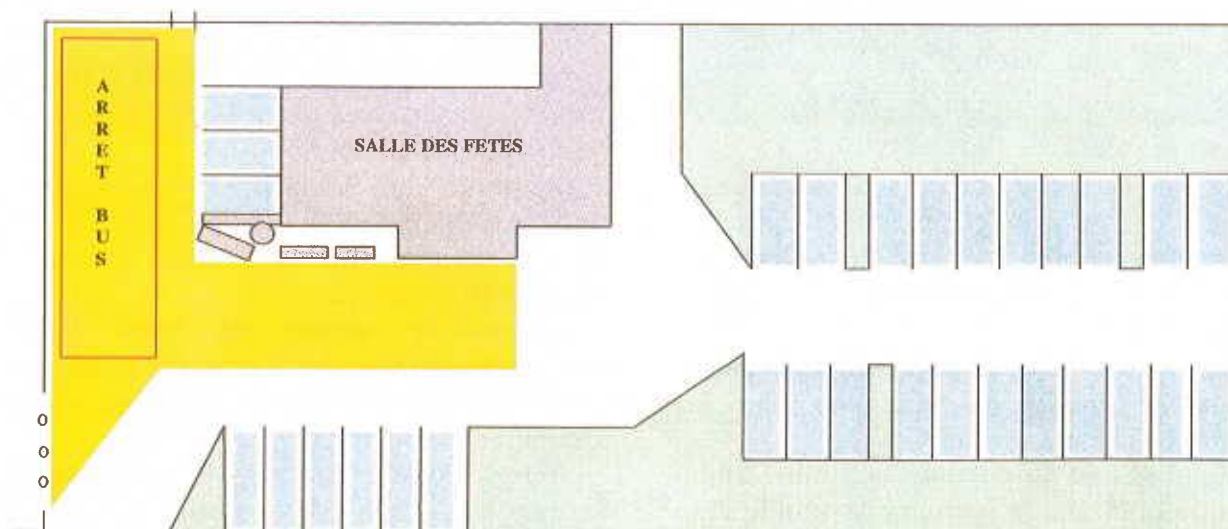
Et pour clore cette agréable matinée, les enfants ont eu la visite du Père Noël, qui est venu les bras chargés de cadeaux.



SATIONNEMENT

Un rappel semble nécessaire, concernant le stationnement aux abords de l'école. Malgré la signalisation au sol indiquant les places de stationnements, nombreux sont encore les parents qui stationnent en dehors de ceux-ci, au détriment de la sécurité des enfants traversant le parking, et les règles de circulation. Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du plan ci-dessous. En cas de non-respect de celui-ci, nous serons amenés à verbaliser les plus récalcitrants. Merci de votre compréhension.

PARKING ECOLE DE 30 PLACES



Légende :

- Emplacement réservé au stationnement
- Interdit de stationner